

**Bureau du 24 juin 2002**

**Décision n° B-2002-0629**

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Acquisition d'une parcelle située avenue Marcel Mérieux et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Grandes Trèves**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'aménagement d'un trottoir, avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 443 mètres carrés appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Grandes Trèves, située en bordure de cette voie, au droit de l'allée des Grandes Trèves.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette association traiterait à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotissement n° L 5761 délivré le 27 janvier 1976 par monsieur le préfet du Rhône ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° L 5761 délivré le 27 janvier 1976 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 870 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,